

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Administration publique* (LAP), formation dispensée au sein de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), est un diplôme universitaire de niveau Bac+3, qui permet une préparation aux concours de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière (principalement catégorie A et B). Elle constitue la 1^{ère} année de formation universitaire de préparation aux concours même si la réussite aux examens permet l'obtention d'un diplôme de niveau Licence. Elle est susceptible d'être poursuivie par une ou deux années de master.

Les compétences acquises par les étudiants consistent à satisfaire les exigences attendues des candidats se présentant aux concours de la fonction publique (techniques de la note de synthèse, de la dissertation, des questions à réponse courte...).

La LAP est dispensée uniquement en présentiel sur deux sites : à Reims, par la Faculté de droit et science politique ; à Troyes, par le Centre universitaire.

Analyse

Objectifs
<p>L'objectif principal de la LAP est la préparation aux concours administratifs (catégorie A et B) des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière). Les étudiants doivent renforcer leurs connaissances dans les matières juridiques fondamentales mais également acquérir une « culture administrative » et maîtriser les techniques des épreuves des différents concours (épreuves écrites et/ou orales).</p> <p>La LAP est toutefois principalement centrée sur la préparation aux concours d'entrée aux Instituts Régionaux d'Administration (IRA) et d'attaché territorial. Si ces concours sont principalement visés par les étudiants, il est dommage que la formation n'intègre pas d'autres préparations plus spécifiques. Par conséquent, les métiers visés par la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) notamment lieutenant de police, inspecteur des finances publiques et officier des armées, ne correspondent pas aux objectifs affichés par la formation.</p> <p>En cas d'échec aux concours d'accès à la fonction publique, les étudiants peuvent poursuivre leur formation en master.</p>
Organisation
<p>La LAP ne comporte qu'un parcours. Les enseignements sont structurés en deux semestres, avec une maquette pédagogique « généraliste ». Toutes les unités d'enseignements (UE) sont obligatoires, ce qui est logique dans une formation de préparation aux concours.</p> <p>Les enseignements théoriques sont renforcés par la préparation à la méthodologie des concours et par l'instauration d'une UE « Stage » obligatoire. Les compétences principales nécessaires à l'intégration de la fonction publique sont clairement identifiées et lisibles. La progression pédagogique est donc cohérente et pertinente par rapport aux objectifs professionnels de la formation.</p> <p>En revanche, la répartition des enseignements et du volume horaire entre les deux sites (Reims et Troyes) n'est pas très clairement précisée. L'absence d'informations plus précises concernant l'antenne de Troyes ne permet pas une appréciation exacte de l'offre de formation.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement de la LAP localement et régionalement est fort. Au niveau de la nouvelle région du Grand Est, seules deux autres LAP sont recensées : à l'Université de Strasbourg et à l'Université de Lorraine. La LAP s'inscrit également dans l'environnement socio-économique local, principalement constitué d'administrations publiques. Les représentants de la préfecture, du rectorat ou encore, des collectivités locales sont membres du conseil de l'IPAG ; cette information n'est pas toutefois étayée par des annexes tels que la composition du conseil, des comptes rendus... . Les collectivités locales accueillent des étudiants en stage. Leur implication (bien que non attestée) est toutefois bien réelle. La présence de partenaires institutionnels n'est pas suffisamment valorisée dans l'organisation de la LAP, ils ne font pas partie de l'équipe pédagogique et les informations sur les stages ne permettent pas non plus d'apprécier leur implication dans la formation. Malgré le fait que la présidence du conseil de l'IPAG soit assurée par le directeur de l'IRA de Metz, aucun partenariat particulier n'a été noué avec cette école.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est majoritairement composée d'enseignants-chercheurs, spécialistes des matières faisant partie du programme et bénéficiant d'une expérience en tant que jury de concours ; toutefois, le dossier ne précise pas les concours dont ils ont été membres du jury. Ils proviennent principalement de la section « Droit public » ; ce qui correspond aux modalités de la plupart des concours tournés vers le droit public, des sections « Histoire du Droit » et « Science politique » puis, « Langue » et « Economie ». Si la spécialisation dans la préparation aux concours exige la présence de spécialistes de droit public, l'absence d'enseignants appartenant à la section « Droit privé » doit être soulignée alors qu'un certain nombre de concours (officier de police notamment) nécessiterait leur intervention dans la préparation. Le taux d'enseignements assurés par des professionnels est relativement faible (27 %). En effet, les agents publics interviennent peu (absence d'autorisations de cumul d'activité délivrées par les administrations). La conclusion des partenariats avec les administrations ou l'ouverture de la LAP à l'apprentissage pourraient peut-être résoudre cette difficulté.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de la LAP demeurent variables d'une année sur l'autre. Depuis la rentrée universitaire 2015/2016, une diminution a pu être observée en raison d'une sélection plus drastique des candidats retenus. Les chiffres de la provenance des étudiants ne sont pas très rigoureusement renseignés, laissant supposer un recrutement parmi les étudiants de la 2^{ème} année de licence <i>Droit</i> et les titulaires de Brevet de technicien supérieur (BTS) ou Diplôme universitaire de technologie (DUT). Le taux de réussite est variable et peu élevé ; certaines années, il est de 69 % à Reims et de 43 % à Troyes. Le dossier d'évaluation propose de pondérer ce taux relativement faible par le taux de présents aux enseignements. Si cette technique relève le taux de réussite à près de 96 %, elle masque concomitamment la question du taux d'abandon. Le dossier mentionne que, comme dans toutes les LAP, le taux d'abandon est supérieur à celui des autres 3^{èmes} années de licence. Mais ceci n'impliquerait pas forcément l'échec des étudiants qui quittent la LAP dans la mesure où, après une réussite aux concours administratifs, certains d'entre eux rejoindraient l'administration ou une école de service public. Le taux d'insertion également faible (entre 3 et 17 %) ne permet pas de mesurer l'adéquation de l'insertion professionnelle avec les objectifs de la formation. Aucune donnée quantifiable n'est fournie concernant la réussite effective des étudiants de la LAP aux concours.</p>
Place de la recherche
<p>Les liens de la LAP avec la recherche sont relativement récents et peu développés. Cela s'explique par l'objectif principalement professionnalisant de cette formation, centrée sur la préparation aux concours de la fonction publique. Les étudiants sont toutefois sensibilisés à la recherche, notamment dans l'objectif éventuel de poursuivre leurs études (le niveau d'études exigé par certains concours étant supérieur à Bac+3).</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est omniprésente dans la LAP. Outre la préparation au concours qui passe notamment par l'acquisition de la méthodologie des épreuves, la professionnalisation est assurée par le stage obligatoire du semestre 2. En revanche, en plus des conférences de méthode ou de méthodologie, le module particulier d'accompagnement des étudiants dans la construction de leur projet professionnel devrait être plus développé. Une réflexion quant aux améliorations possibles devrait être menée, et ce, d'autant plus que le taux d'abandon est relativement élevé. La maquette a notamment intégré de manière pertinente un stage obligatoire. Sa durée (trois semaines) est toutefois particulièrement courte et devrait être rallongée. De même, l'intervention des professionnels au sein de la LAP est à encourager. Une réflexion plus globale sur les métiers ouverts aux étudiants diplômés à l'issue de la formation devrait être engagée. De ce point de vue, les fiches RNCP, peu lisibles, devraient être revues et précisées.</p>

Place des projets et des stages
<p>La LAP prévoit un stage obligatoire au semestre 2 d'une durée minimale de trois semaines. La création de cette unité d'enseignement (à la suite de l'évaluation précédente) est un point positif, permettant aux étudiants de bénéficier d'une mise en situation réelle, souvent simulée lors des épreuves orales des concours. L'acquisition d'une 1^{ère} expérience professionnelle et les connaissances pratiques de l'environnement administratif constituent un atout certain pour les candidats à un concours.</p> <p>En revanche, il est dommageable que l'évaluation du stage ne soit opérée que par la remise d'un rapport écrit, sans qu'une soutenance orale ne soit prévue. En outre, 75 % des stages sont effectués au sein de la fonction publique territoriale. Une meilleure répartition des stages constituerait un atout. Une réflexion devrait être engagée sur l'évolution de la maquette d'enseignement et l'organisation de la formation dans l'objectif de préparer aux autres concours de la fonction publique que ceux d'attaché territorial ou des IRA.</p>
Place de l'international
<p>La formation LAP étant tournée vers la réussite aux concours administratifs, l'ouverture à l'international n'est pas un point pertinent pour cette formation. Les étudiants inscrits en LAP n'ont pas vocation à partir à l'étranger même si, dans l'absolu, un stage dans une structure étrangère pourrait être envisagé et constituer une expérience intéressante.</p> <p>Le volume d'enseignement d'anglais, bien que pris en compte, est relativement faible et devrait être renforcé (matière présente dans le programme de la quasi-totalité des concours).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La LAP est une formation sélective dont les conditions d'accès ont été réaménagées depuis la rentrée universitaire 2015/2016 (dossier plus une épreuve écrite). L'introduction du test écrit est présentée dans le dossier comme un outil pour dissuader les étudiants non réellement motivés. Cette épreuve écrite présente des vertus pédagogiques et permet précisément de vérifier le niveau des candidats souhaitant se présenter à des concours de catégorie A.</p> <p>La prise en compte de la motivation des candidats permet de recruter des étudiants issus de BTS ou de DUT, ce qui est cohérent dans la mesure où l'objectif principal de la LAP consiste à préparer aux concours et à la poursuite des études. Le recrutement diversifié constitue un atout pour cette formation, permettant ainsi à tout titulaire d'une formation de niveau Bac+2 de s'inscrire dans une préparation aux concours. Aucun dispositif de mise à niveau n'a été prévu dans la formation malgré le taux d'abandon élevé. Un dispositif luttant contre le taux d'abandon au cours de la LAP, non consécutif à la réussite à un concours, mériterait d'être envisagé par l'équipe pédagogique.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La LAP est assurée en présentiel, ce qui correspond habituellement à l'objectif poursuivi de préparer les concours. Les modalités d'enseignement sont directement dictées par les exercices et la méthodologie des épreuves aux concours. Le numérique est peu présent compte tenu des finalités de la formation. Les étudiants ont toutefois la possibilité de passer la certification en informatique « Certificat Informatique et Internet » (C2i) s'ils n'ont pas eu l'occasion d'obtenir cette certification lors de leur cursus antérieur.</p> <p>Aucun élément n'est communiqué s'agissant de la démarche de validation des acquis de l'expérience ou des adaptations de la formation aux étudiants dans des situations particulières (handicap, sportifs de haut niveau, salariés, ...). Si la formation est ouverte au suivi en contrat de professionnalisation, aucun élément plus précis n'est fourni. L'ouverture de la formation à l'apprentissage devrait faire l'objet d'une réflexion.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation des étudiants et de délivrance de crédits européens (ECTS) sont classiques tout en étant conformes aux exigences universitaires d'évaluation des étudiants. Le contrôle continu est adapté pour les matières méthodologiques, tandis que le contrôle terminal est prévu pour les matières plus théoriques. La LAP est constituée de deux semestres (30 ECTS chacun, soit 60 ECTS annuels). Les modalités de contrôle des connaissances précisent les ECTS attribués à chaque unité d'enseignement. Le jury d'examen, sous la présidence du responsable de la formation, rassemble tous les membres de l'équipe pédagogique en fin de semestre. Ce mode de constitution et de réunion est pertinent, permettant la délibération commune des membres universitaires et professionnels de l'équipe pédagogique. Le rôle du jury d'examen est classique. Il évalue l'ensemble des résultats et est le seul à avoir la possibilité d'ajuster les notes. Il se réunit au moment de la session prévue pour chacun des semestres et au moment de la session de rattrapage.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences attendues sont clairement exprimées. Compte tenu de la préparation aux concours, la formation contient un certain nombre de matières transversales ou pluridisciplinaires - point toutefois non précisé dans le dossier d'évaluation - telles que les langues, l'analyse économique ou la culture générale.</p> <p>Les compétences sont principalement acquises à travers les concours blancs et les galops d'essai qui ont justement pour but de mettre les étudiants dans des conditions proches de celles de l'épreuve des concours. Elle s'opère également à travers des conférences de méthodes permettant un suivi plus personnalisé des étudiants. Ces points sont indéniablement positifs et s'inscrivent pleinement dans l'objectif du diplôme.</p> <p>En revanche, l'absence d'un suivi spécifique (portefeuille des compétences) est regrettable. Celui-ci est en effet utile en cas d'échec aux concours. En outre, le supplément au diplôme devrait être mieux construit et détaillé, en insistant notamment sur les capacités professionnelles devant être acquises au cours de la LAP par les futurs diplômés.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dossier ne fournit que très peu d'informations sur ce point, outre le renseignement très général sur les enquêtes effectuées par l'Observatoire du suivi, de l'insertion professionnelle et de l'évaluation (OSIPE) de l'URCA, six mois et trente mois après l'obtention du diplôme. Le dossier mentionne sans les détailler des enquêtes annuelles diligentées par le secrétariat de la LAP et la consultation des listes des candidats reçus aux différents concours. Sur ce dernier point notamment, l'absence de statistiques précises quant à la réussite aux concours constitue un point négatif de la présentation de la formation dont l'objectif principal est justement la préparation aux épreuves. Les données contenues dans les annexes révèlent que la plupart des étudiants poursuivent leurs études au sein de l'URCA (entre 69 % et 86 %). Ce chiffre peut ainsi cacher les échecs aux concours et la nécessité d'une année de préparation supplémentaire. En outre, entre 70 % et 78 % des étudiants poursuivant dans l'URCA s'inscrivent en master. Enfin, le tableau ne fait pas de distinction entre les diplômés de Reims et de Troyes ; tableau récapitulatif des effectifs laissant supposer qu'il s'agit d'un taux global.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Cette partie manque au dossier fourni, ce qui empêche toute évaluation de ce point.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Un programme pédagogique cohérent et conforme aux objectifs affichés de la formation, permettant l'acquisition de la méthodologie des épreuves.
- Un recrutement diversifié permettant l'intégration d'étudiants issus de filières non juridiques.
- Une formation permettant aux étudiants de se familiariser avec la pratique des métiers de la fonction publique grâce à des enseignements méthodologiques et au stage.

Points faibles :

- Un taux d'abandon important de la formation.
- Une place insuffisante laissée aux professionnels du secteur.
- L'absence de partenariat avec les administrations.
- L'absence de précisions quant aux différences d'organisation entre la LAP de Reims et celle de Troyes.

Avis global et recommandations :

La formation trouve sa place dans le champ *Droit, économie, gestion*. Dans la mesure où elle prépare les étudiants aux concours de la fonction publique, cette formation est très prisée de ces derniers.

Afin d'accroître son attractivité et sa légitimité par rapport aux formations juridiques de l'URCA, certains ajustements pourraient être introduits :

- Une réflexion devrait être menée sur l'aménagement de l'offre de formation afin de permettre une meilleure préparation aux concours et de garantir une meilleure réussite des étudiants. Son caractère professionnalisant devrait être renforcé. Par exemple, des partenariats avec les administrations devraient être recherchés afin de renforcer la place des professionnels dans la formation.
- La durée du stage devrait être revue à la hausse afin de permettre une meilleure immersion dans le milieu professionnel.
- Le taux de réussite devrait être mieux suivi à l'avenir, notamment en prenant en compte le nouveau mode de recrutement en LAP qui permettrait de limiter les abandons lors de la licence.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

***Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne***

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la licence *Administration publique*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires du responsable de la formation :

Le Directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Reims, Responsable de la Licence en Administration Publique (LAP) sur les sites de Reims et Troyes tient à remercier les experts de l'HCERES pour la pertinence de leurs observations, dont il saura tirer le plus grand profit.

Il s'étonne néanmoins de deux assertions l'une relative à l'abandon en cours d'année, l'autre concernant le Conseil de perfectionnement et l'auto-évaluation qui constituent, à l'évidence, des erreurs factuelles. En outre, plusieurs observations ou recommandations appellent, sinon des commentaires, du moins certaines précisions.

p.3, dans la rubrique « Analyse » on peut lire :

« la répartition des enseignements et du volume horaire entre les deux sites (Reims et Troyes) n'est pas très clairement précisée. L'absence d'informations plus précises concernant l'antenne de Troyes ne permet pas une appréciation exacte de l'offre de formation. »

Cette « absence d'informations plus précises concernant l'antenne de Troyes » s'explique tout simplement par le fait que la maquette de la LAP de Troyes est rigoureusement identique à celle de Reims. C'est donc à tort que les informations indiquées ont été considérées comme ne concernant que la LAP de Reims alors qu'elles concernent, en réalité, les deux LAP de Reims et de Troyes.

S'agissant des conclusions de l'évaluation, quatre points faibles sont relevés, qui me semblent devoir être relativisés :

* « *L'absence d'une culture d'autoévaluation.* »

Réponse :

Cette conclusion relève d'une erreur matérielle consistant en la non prise en compte du paragraphe 15 : il existe bel et bien un Conseil de perfectionnement commun aux LAP de Reims et de Troyes, de même qu'un processus interne d'évaluation.

* « *Un taux d'abandon important de la formation.* »

Réponse :

Le taux d'abandon important en cours de formation est une réalité concernant toutes les LAP de France qui s'explique, comme indiqué dans le rapport d'auto-évaluation, par la méconnaissance des enseignements de la part de certains étudiants lorsqu'ils s'inscrivent en LAP, cette L3 étant en réalité une première année d'administration publique, et par le départ des étudiants ayant réussi leurs concours.

* « *Une place insuffisante laissée aux professionnels du secteur, l'absence de partenariat avec les administrations.* »

Réponse :

La formulation « Une place insuffisante laissée » amène à penser qu'il s'agit d'un part pris délibéré visant à restreindre la participation des professionnels à l'enseignement en LAP. Or il n'en n'est rien, cette place insuffisante (qui représente tout même environ 1/3 des enseignements) s'explique par la difficulté à recruter des agents publics, notamment en raison de la réticence de leur hiérarchie à leur délivrer une autorisation de cumul.

* « *L'absence de précisions quant aux différences d'organisation entre la LAP de Reims et celle de Troyes.* »

Réponse :

Cette « absence de précisions » s'explique tout simplement par le fait qu'il n'y a aucune différence d'organisation entre la LAP de Reims et celle de Troyes, la maquette étant commune et l'habilitation unique pour les deux sites.

S'agissant des recommandations :

* « Une réflexion devrait être menée sur l'aménagement de l'offre de formation afin de permettre une meilleure préparation aux concours et de garantir une meilleure réussite des étudiants. Son caractère professionnalisant devrait être renforcé. Par exemple, des partenariats avec les administrations devraient être recherchés afin de renforcer la place des professionnels dans la formation. »

Réponse :

La réflexion sur l'aménagement de l'offre de formation est une préoccupation constante de l'équipe pédagogique de la LAP, comme en témoignent les nombreux changements de maquette intervenus en cours de quadriennal, avec l'accord des conseils compétents (Conseil de l'IPAG, Conseil de Gestion et CEVU devenu CFVU). En outre, l'équipe est ouverte à toute forme de partenariat avec les administrations, mais celles-ci restent peu favorables à ce type de démarche.

* « La durée du stage devrait être revue à la hausse afin de permettre une meilleure immersion dans le milieu professionnel. »

Réponse :

Il est clairement indiqué dans le rapport transmis à l'HCERES que la durée de trois semaines est une durée minimale. Elle peut donc sans problème être dépassée si l'administration d'accueil le souhaite. Toutefois, compte tenu des difficultés que rencontrent déjà certains étudiants à obtenir un stage, augmenter cette durée pour tous les stages de LAP serait s'exposer à un risque de refus d'accueillir des stagiaires de la part de nombreuses administrations.

* « En outre, la mise en place d'un conseil de perfectionnement est fortement recommandée. Ce dernier permettrait de cibler les difficultés et de limiter le taux important d'abandon. »

Réponse :

Il a déjà été indiqué que cette recommandation est sans objet puisque déjà concrétisée.

* « Enfin, le taux de réussite devrait être suivi à l'avenir, notamment en prenant en compte le nouveau mode de recrutement en LAP qui permettrait de limiter les abandons lors de la licence. »

Réponse :

Le taux de réussite est d'ores et déjà suivi mais de façon en effet peu satisfaisante compte tenu du faible taux de réponse aux demandes adressées aux étudiants.